

**DEPARTEMENT DU NORD**  
**Commune de SEBOURG**

**DELIBERATION N° 07.12/2023**

-- -- -- -- --

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE DECEMBRE, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Bruno CELLIER, Maire de la commune de Sebourg.  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/2023

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à Christiane DENORME  
Guy JATIVA qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES  
Florence LIENARD qui a donné procuration à Didier LENNE  
François LO PRESTI qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD  
Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Pierre PLACE

Absent(e) : Isabelle HUBLART

*Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**OBJET : Indemnité de gardiennage 2024 pour l'église Saint Martin**

Sur proposition de m le maire, et après discussion, l'assemblée autorise, à l'unanimité, le versement d'une indemnité à hauteur de 126.91 euros pour 2024 au profit de la Paroisse Maria Goretti.

Crédits prélevés à l'article 65748 du BP 2024

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 18.12.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité  
le 14.12.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20231212-231214\_D1407SD-DE

La Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Le Maire,  
Bruno CELLIER